

REGLEMENT DU FAMILY TRAIL DES JUMEAUX

Les courses :

Date : **samedi 20 septembre** après-midi

Départs et arrivées : aire des Jumeaux (voir plan d'accès sur le site Internet)

Points de ravitaillement :

- à l'arrivée
- 1 pour les TRAILS 4,5km et 6km
- 2 pour le TRAILS 10km et 16km

La remise des récompenses a lieu à la fin de chaque course.

Tous les coureurs peuvent s'inscrire au trophée par équipe (voir page 3).

	MINI TRAIL 1	MINI TRAIL 2	MINI TRAIL 3	MINI TRAIL 4
Détail de la course	Parcours type cross de 250 m	Parcours type cross de 500 m	750 m	1 250 m
Pour qui ?	Enfants nés en 2022 ou 2021	Enfants nés en 2020 ou 2019	Enfants nés en 2018 ou 2017	Enfants nés en 2016 ou 2015
Modalités de départ	Par vagues de 20 A partir de 13h30	Départ à 13h45	Départ à 14h00	Départ à 14h15
Récompenses	Pas de classement	Récompenses pour les trois premières filles et pour les trois premiers garçons		

	TRAIL 3 km	TRAIL 4,5 km	TRAIL 6 km	TRAIL 10 km	TRAIL 16 km
Détail de la course	3 km 100m D+	4,5 km 150m D+	6 km 300m D+	10 km 600m D+	16 km 800m D+
Pour qui ?	Nés en 2014 ou avant	Nés en 2012 ou avant	Nés en 2010 ou avant	Nés en 2008 ou avant	Nés en 2008 ou avant
Modalités de départ	Départ à 14h55	Départ à 14h45	Départ à 14h50	Départ à 14h30	Départ à 14h30
Récompenses	Récompenses pour les trois premières filles et les trois premiers garçons				
	Benjamines/Benjamins	Minimes	Cadettes/Cadets	Scratch	Scratch

Les inscriptions :

Les inscriptions sont obligatoires sur le lien suivant et ouvertes jusqu'au jeudi 18 septembre à minuit :

<https://www.courirvosges.com/traildesjumeaux2025>

Frais d'inscription :

MINI TRAIL 1 et 2 : 2€ MINI TRAIL 3 et 4 : 5€ TRAILS DECOUVERTE 3km et 4,5km : 5€ TRAIL 6km : 8€ TRAIL 10km et 16km : 12€

Forfait famille : 24€ (inscriptions à toutes les courses pour 2 adultes et leurs enfants)

Tous les **coureurs majeurs** doivent obligatoirement fournir une des pièces suivantes :

- **une licence FFA**
- **un PPS (Parcours Prévention Santé)**, datant de moins de 3 mois à la date de la compétition

Tous les **coureurs mineurs** doivent obligatoirement fournir le **Questionnaire de Santé**.

Retraits des dossards :

- **le vendredi 19 septembre à l'école Marguerite Mathis (St-Michel/Meurthe) de 17h00 à 19h30**
- **le samedi 20 septembre au départ (aire des Jumeaux) de 11h00 à 13h00**

Respectez bien ces horaires !

Pas de retrait de dossards pendant les courses !

Le trophée par équipes :

Chaque équipe doit avoir un nom.

Une équipe est composée **de 5 à 8 coureurs** avec au moins 2 participants à un MINI TRAIL.

Les récompenses seront données vers 17h30 pour les trois premières équipes.

Attribution des points :

- 62,5 pts de participation pour le MINI TRAIL 1 (pas de classement)
 - pour les autres courses :
 - 25 pts de participation
 - de 0 à 75 pts en fonction du classement par catégorie (homme ou femme)
- Soit en tout : 100 points pour le premier, 25 points pour le dernier.

Classement : il s'effectue en calculant la moyenne de points obtenus par participant

Divers :

Règles à suivre pendant la course :

Le port du dossard est obligatoire : il doit être placé devant afin de faciliter les vérifications aux points de contrôle et à l'arrivée.

Les concurrents s'engagent à rester sur le tracé balisé (rubalise) et à respecter le code de la route en tant que piéton.

Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, afin de garantir la sécurité des participants.

Rappels en cas d'incident ou d'accident :

- Protéger les victimes
- Alerter l'organisation (signaleurs ou contrôleurs)

Stationnement :

Les véhicules stationnés ne doivent pas gêner les riverains ni la circulation sur la chaussée.

Droit à l'image :

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

Responsabilités et assurances :

Les mineurs sont sous la responsabilité des parents en dehors des courses.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout engagement est, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile, ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Accident individuel : il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que de celui des non licenciés, de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommage corporel.

Dommage matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition : les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.